

Comités du Conseil

Le Conseil compte quatre comités permanents: le Comité de vérification, le Comité de gens et de culture, le Comité sur la gouvernance, ainsi que le Comité des relations avec les actionnaires et Responsabilité Social. Un aperçu général de leur fonction est fourni ci-dessous. Le conseil d'administration peut établir des comités *ad hoc* selon les besoins pour remplir son mandat.

1) Comité de Vérification

Le Comité de vérification a pour fonction d'aider le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités en matière de surveillance pour :

- l'intégrité des états financiers de Loto Atlantique et des renseignements connexes;
- le respect des exigences juridiques, éthiques et réglementaires par Loto Atlantique;
- les qualifications et l'indépendance du vérificateur externe;
- le rendement de la fonction de vérification interne de Loto Atlantique et des vérificateurs externes;
- les processus de Loto Atlantique pour gérer les risques de l'entreprise, dont les risques stratégiques, opérationnels et financiers;
- la pertinence et l'efficacité des contrôles internes;
- la technologie de l'information.

2) Comité de Gens et de Culture

La fonction du Comité de gens et de culture est d'aider le Conseil à répondre à ses obligations en matière de développement organisationnel, de gestion des ressources humaines et de questions de rémunération.

3) Comité sur la Gouvernance

Le Comité sur la gouvernance met en place et supervise les processus d'évaluation du Conseil et des comités, formule des recommandations sur l'efficacité du Conseil, élabore et dirige le processus visant à développer des critères de sélection des candidats au poste de directeur et à faire des recommandations sur les candidats à la nomination au Conseil, et assure la supervision et offre des outils pour le perfectionnement continu des directeurs et l'évaluation continue du rendement. Le Comité dirige aussi les processus de recrutement, d'évaluation du rendement et de la gestion de la relève du Conseil d'administration.

4) Comité des Relations avec les Actionnaires et Responsabilité Social

La première fonction du Comité des Relations avec les Actionnaires et Responsabilité Social est d'appuyer la création de relations solides avec les intervenants qui font progresser les connaissances et la compréhension de la proposition de valeur de Loto Atlantique, de l'orientation stratégique soutenue par le Conseil et des enjeux et des possibilités critiques.

La deuxième fonction du Comité est de mettre l'accent sur la réputation d'entreprise et les politiques générales de responsabilité sociale qui amélioreront le rendement de Loto Atlantique, ainsi que de superviser les activités et les résultats de la politique de responsabilité sociale de Loto Atlantique